VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce Magasin en Briques à Quatre Etages.

No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton

ET CONTIGU AU

Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Constance, à la rue Patton, terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc Audubon.

JEUDI, le 9 Mars 1905,

A midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Elien A. Gilmore et als. vs Thomas E. Gilmore et al, No 73,583 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 mars 1905, à midi, les ci-après décrites propriétés sur les termes et conditions ci-après mentionnés, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 6e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Foyche et Lafayette, désigné par le No cinq, d'après un plan dressé par C. A. Hiden le 26 février 1853, et déposé comme plan No 235 au Greffe de Gayoi, pour référence; ledit lot mesurant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magnolia, soixante six pieds huit pouces de profondeur sur le côté contigu, ou lot numéro quatre, à laquelle profondeur ledit lot diminue en largeur de cinq pieds sept pouces et a une autre profondeur d'environ huit pieds et quatre lignes et la profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905; rent $50 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la deuxième municipalité de cette ville, dans l'ilet bornés par les rues Erato, Thalie, l'avenue St Charles et la rue Carondelet, et désignés par les numéros dix et onze sur un plan numéro vingt sept, en livre des plans de C. A. Gilmer, géomètre, lesquels lots deux lots mesurant chacun, 42 mesure américaine, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de $30 par mois et celui du No 1622 $35 par mois. La maison est une vaste résidence double à deux étages, se trouvant retirée de la rue et est par elle-même bien située, grillage en fer, rue asphaltée à environ 120 pieds de l'avenue St Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaires.

3° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dryades sur environ quatre-vingt seize pieds de profondeur en formant la partie la plus près de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds de face sur ladite rue Dryades par la profondeur ci-dessus mentionnée d'environ quatre-vingt seize pieds et formant la dite plus grande portion de terre formant une portion des deux originaux Nos 1 et 2 dans l'ilet No 1, d'après le plan de A. S. Philip, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville, connu comme le No 1422 rue Dryades. Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à trois étages, sujet au bail de $35 par mois expirant le 30 septembre 1905.

4° Deux lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance, Patton et la ligne Bloomingdale, désignés comme lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 26 juin 1894, d'après lequel plan ledit lot huit mesurant trente quatre pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et ledit lot neuf mesurant trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5° Une certaine portion de terre située dans le 8e district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Patton, Cometerre, Webster et State, et la ligne Bloomingdale, désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 22 janvier 1895, d'après le susdit plan ladite portion de terre mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Webster sur cent vingt pieds de profondeur et fesant entre lignes parallèles à la rue Patton, formant l'encoignure des rues Patton et Webster et contigu dans le fond aux lots ci-dessus quatrièmement décrits. Les améliorations consistant en un cottage simple, loué au mois à $18 par mois, faisant face à la rue Patton.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance du montant du prix de l'adjudication en paiements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, ledits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt éventuel, audit taux jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir la clause de 10 pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dits billets et l'intérêt dans le cas de non paiement à maturité et avoir recours au procès, les propriétés devant être conservées, assurées pour leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905 en addition de, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et déposer dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J. Wemple, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, encanteur.

19 jan—29—fev 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Grands Lots 64 par 215

AVEC RESIDENCE A DEUX ETAGES,

3425 RUE CHIPPEWA,

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

A un ilet des Stuyvesant Docks

Emile Senac et als vs Mme David Klein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 74,994.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur — Bureau No 302 rue Perdido, MERCREDI, le 15 mars 1905, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine Cour le 2 février 1905 et signé en Cour ouverte le 8 février 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Plaisance, Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Deschaies, Chippewa et Jersey, d'après le plan fait par W. P. Thompson, voyer, le 27 janvier 1848, déposé comme plan No 12 en l'étude de Robert J. Beard, alors notaire en cette ville, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 215 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an représenté par le billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété, le billet devant porter 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1905 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication de façon à lier ladite adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. J. Méral, Jérome Meunier, avocats.

1 fév—12 19 26—mars 5 12 15

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles Antiques et Modernes,

Tableaux de Valeur, Ornements, Livres de Loi et Divers, etc.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, rendu le 13 janvier 1905, dans le procès de Ellen A. Gilmore et als., vs Thomas E. Gilmore et als., No 73,583, je procéderai à la vente,

Le LUNDI, 6 MARS, à 11 heures a. m., sur les lieux, 3005 Avenue St-Charles, coin de la rue Septième:

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER,
24 fév—24 26—mars 5 6 Encanteur.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Franklin.

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75,312—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Harmonie, Saratoga et Franklin, désigné par le No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 2126 rue Harmonie, et comprennent un cottage simple en bois, barrière en fer sur le devant, et contenant en plus 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Une bonne résidence ou un placement payant.

Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en crédit de 1 an, la portion de crédit devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur

L. B. Hoover, avocat

25 fév—25 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 75,271—Marcellus Treadaway vs ses créanciers—Ordre—Considérant la pétition présente, et les dûment vérifiés bilans d'actif et de passif avec cela enregistrés;

Il est ordonné qu'après des publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Marcellus Treadaway, soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant John Wagner, notaire en son étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, 127 rue Carondelet, commençant le 28me jour de février, en l'année 1905, à 11 heures a. m., pour voter sur la question d'accorder ou de refuser cette application dudit Marcellus Treadaway pour un surcis de six, deux et trois ans, de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Geo. A. Lamblas, avocat, se nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Marcellus Treadaway soient arrêtées.

(Signé) GEO. H. THEARD,
Juge.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1905.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK,
Député-Greffier.

Edgar M. Cahn, avocat.

29 janv—29—fev 5 12 19 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE

John Alonzo Woodville vs John Masquerier.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 14,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Lewis P. Paquet, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jena Long, Cadiz et St George, désigné par les Nos 4, 5 et 24 mesurant comme suit: lots 4 et 5, chacun, 30 pieds de face à Jena sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot No 24 mesurant 30 pieds de face sur la rue Long par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles et adjoignant aux lots 4 et 5 dans le fond, lot 4 commence à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Jéna et Long, et lot 24 commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Long et Jéna, acquis par John Masquerier, le 21 septembre 1897, de la Louisiana Homestead Association, C. O. B. 170, Folio 66. Saisi dans l'affaire ci-dessus enregistrée et numérotée Conditions—Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. John Alonzo Woodville, avocat pour le plaignant.

11 fév—11 19 26—mars 5 12 14

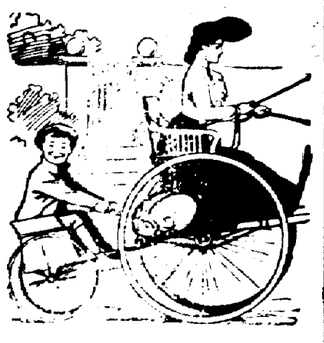

"EN S'ACHARNANT"

sur notre réputation quelques marchands s'imaginent qu'ils induiront en erreur nos clients et d'autres qui nous connaissent mieux. Grâce à cela—nous maintenons notre commerce et nous obtenons de nouveaux clients en raison de l'excellence des véhicules Voitures, Wagons, Surreys, Runabouts, Barouches et Buggies avec bandes et caoutchouc que nous vendons. Nous vous comptera parmi nos clients si vous examinez notre stock, nous avons un grand fonds d'assortiment de Harnais.

JOSEPH SCHWARTZ CO., Ltd.

821-831 rue Perdido.

Agence des célèbres wagons de ferme et roulage de Piedmont et Tennessee.

Quartier général des Fabricants de Voitures et de Wagons, Quincaillerie, Matériel, etc.

1 sept—6m—dim jeu

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Colisée, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F. Aiken, interdit, Dossier No 69,818, Division B, ledit ordre daté et signé le 18 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Colisée, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon sur 110' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. M. Pilié, voyer, le 21 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Soulé, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilèges de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat. 19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute dans l'affaire de Mme Wm C. Lowe, en banqueroute, No 593, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrai à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans la sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 5 dans l'ilet 29 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Righter, Esq. notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur,
Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat. Bureau, 303 rue Baronne.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N Hemparts. Maison Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Hemparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la successeur de Jeanne Claude Gaillet, dossier No 74,963 la propriété foncière ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Crapé) et Toulouse (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Crapé) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en mesure américaine soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts), sur soixante pieds de profondeur et face à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendus séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Crapé) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payables mensuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq., Avocat. J. L. ONORATO Encanteur.
22 jan—22 29 fév—12 19 26 28 Bureau 303 rue Baronne

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De L'Elégante Résidence

ET TERRAINS SPACIEUX,

No 2113 rue Prytanée,

Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer.

Succession d'Edward Ivy.

No 60,519, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1905 et signé le 7 février 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 2113 rue Prytanée, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson et Joséphine, et l'avenue St-Charles, retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer, et contenant grande galerie, vaste vestibule, grand salon, salle à manger, cuisine, buanderie, lavabo, office et autres agréments en rez-de-chaussée, galeries sur le devant et le côté, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, lavabo, cabinet pour le linge, au premier étage. Les chambres sont grandes, avec ornements élevés, bien ventilées et bien faites, d'un bout à l'autre, avec manteaux de cheminée en marbre dans les chambres principales. Les terrains sont tracés en jardin et pelouse avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson, St Charles et Joséphine, quatrième district de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par C. A. Hedden, ingénieur civil, le 13 juin 18 8, annexé à un acte pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 23 juin 1848, chaque lot mesurant trente et un (31) pieds onze (11") pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Prytanée sur cent dix sept (117') pieds un (1") pouce et six (6") lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. C'est une confortable résidence avec tous les agréments modernes dans une excellente localité.

La propriété est en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de vue. Le voisinage ne peut être surpassé. Les candélabres et les installations de gaz, à l'exception de la lumière du vestibule ou rez de chaussée, sont incluses dans la vente. Des cartes d'entrée seront fournies tous les jours de 2 à 5 heures p. m. les dimanches exceptés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêts par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1705 rue Poydras, entre les rues Claiborne et Clara.

Ann Thurman vs Richard J. Thurman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 75,165—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mars 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Clara, Perdido, Claiborne et Poydras, désigné comme lot No 20 de l'ilet No 430. Le dit lot No vingt mesurant trente pieds, huit pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux,

H. B. McMURRAY,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans

W. S. Parkerson, avocat pour la plaignante.
25 janv—26—fév 3 10 17 24—mars 3

E. J. LOUAPRE,

233 rue Decatur.

SEULE MAISON FRANÇAISE,

Articles Divers pour Epiciers,

—Agent en Sud pour les—

BALANCES DE HOWE.

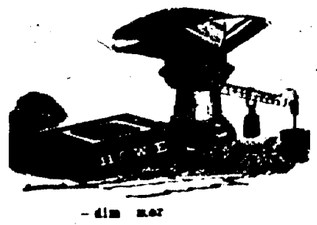

—dim mer

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 14 MARS 1905.

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75,091 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substantiellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, encoignure Remparts (Ecrit par les rues Bourgogne et Clouet).

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—MARDI le 14 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 284, borné par les rues Montégut, Remparts, Bourgogne et Clouet, lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Jos Pilié, daté le 8 décembre 1855 et formant l'encoignure des rues Montégut et Remparts et mesurant 32' de face à la rue Montégut sur 138' 6" de profondeur et façade à la rue Remparts, semblable avec les améliorations qui s'y trouvent dénommé par le No 939 rue Montégut.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1905, et mesurant 29' 9" de face sur chacune des rues Orléans et St Pierre et 114' 6" de profondeur et façade sur la rue Rocheblave, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2436-38 rue Orléans.

3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-dessus, désigné sur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D et mesurant 30' 2" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre sur 114' 6" 7" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2432-34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle Orléans, certificat No 2,000 daté le 20 janvier 1903.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions du stock, comptant, et pour les immeubles, une moitié ou plus comptant, la balance en un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs portant six pour cent par an d'intérêt à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement payables au porteur et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905, et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

AVIS AUX CREANCIERS

Thos W. White et als versus Transportation Club et New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,240—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William O. Hudson, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.—W. Mc L. Fayssoux, avocat. 18 fév—18 21 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William Robert Dunn

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,431 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur Dunn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

26 fév—26—mars—2 7

Succession de George F. B. Pfaeffle

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 70,338—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna M. M. Pfaeffle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

26 fév—26—mars—2 7

Succession de Charles C. Moll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,321 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente Notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Marker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. W. Flynn, M. D. Dimitry, avocats. 25 fév—25—mars 1 6

Succession de Madame Loraine Beaman Acee veuve de Hampton S. Smith Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 75,480—Division D—Attendu que Alfred A. Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Madame Loraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith Jr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier. — Richardson & Soniat, avocat. 22 fév—22 26—mars 3

Succession de J. Ward Gurley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 71,168 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2ème et compte final présenté par Marie Homer Gurley, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders & Gurley, avocats.

22 fév—22 26—mars 3

Succession de Mme Johanna Byrne, Veuve de W. F. Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75,445—Division B — Attendu que Julian M. Swoop, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Johanna Byrne, veuve de W. F. Atkinson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier. —